

FICHE D'INSCRIPTION FORMATION LIFA
ENTRAINEUR SPECIALISE 1° DEGRE
Spécialités Sprint/haies _ Epreuves Combinées _ Sauts _ Lancers

Organisée du 23 au 27 Octobre 2010 à Eaubonne _CDFAS

A retourner à la LIFA (16, rue Vincent Compoint 75018 PARIS)
Avant le lundi 13 septembre 2010

Attention, les dossiers des candidats non licenciés ne seront pas traités

Les sessions de spécialités n'ayant pas recueilli suffisamment de candidatures ne pourront pas être organisées.
Vous serez averti par le site internet.

NOM : PRENOM :

Adresse :

Ville : Code Postal :

TEI (dom) : TEI (prof) : Email :

TEI (mobile) : Date de naissance :

N° de licence (obligatoire): N° du club :

Club (en toutes lettres) :

OPTION CHOISIE (1)

Sprint/haies	EPREUVES COMBINEES	SAUTS	LANCERS
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
(1) : Cochez la case de votre choix (1 seule spécialité possible par stage)			

JE SOUHAITE ETRE HEBERGE OUI NON

Conditions d'entrée en formation : (page à conserver)

- avoir suivi le module de l'abc

PIECES A JOINDRE OBLIGATOIREMENT: (Outre la Fiche de Candidature)

- Accord du club pour imputer le coût de la formation sur le compte du Club ou CHEQUE DE 150 EUROS A L'ORDRE DE LA LIFA (INCLUS L'HEBERGEMENT)
- Avoir 18 ans révolus le jour de l'entrée en Formation
- Extrait de casier judiciaire vierge (que l'on peut obtenir rapidement par internet à l'adresse suivante : <https://www.cjn.justice.gouv.fr/cjn/b3/eje20>)
- toute demande en formation doit être accompagnée, obligatoirement d'une attestation du Président du Club, certifiant le niveau encadré en club par le candidat.
- l'attestation de participation à l'ABC ou son équivalent

CERTIFICATION

Vous devez prendre l'attache de votre correspondant Formation pour passer l'examen dans votre ligue.

- o **DOSSIER DE STAGE.** Ce dernier doit être constitué après la session de formation et avoir été vu par un membre de l'équipe de formation avant l'épreuve écrite.

Il faudra me l'avoir adressé à l'adresse de la LIFA impérativement pour le lundi 28 février 2011, dactylographié, relié et en double exemplaire. Tout candidat qui ne me l'aura pas adressé à cette date perdra le bénéfice de son inscription automatique à l'examen et devra s'inscrire individuellement et de nouveau à ses frais pour une session suivante.

Les évaluations permettant la certification, c'est-à-dire la délivrance d'un diplôme fédéral, sont différées. Elles auront donc lieu après la formation.

Vous retrouverez le détail des ces évaluations pour chacune des formations de ce livret.

Principes généraux :

- Etre licencié à la FFA
- Avoir suivi la totalité de la formation ou avoir été allégé de celle-ci (Reconnaissance d'Expériences, équivalence)
- Avoir satisfait aux évaluations suivantes :
 - o Epreuve écrite
 - o Note de dossier d'activité en club. Ce dernier doit être constitué après la session de formation et avoir été vu par un membre de l'équipe de formation avant l'épreuve écrite ou avant la visite en club (selon le cas) ou dossier projet pour le CAS
 - o Note pédagogique ou oral pour le CAS

Diplômes décernées :

- Entraîneur 1^{er} degré option : - de 12 ans, - de 16 ans, Sprint/Haies, Demi-fond/Marche, Sauts, Lancers, Epreuves Combinées, Hors Stade
- Entraîneur 2^{ème} degré option : - de 12 ans et - de 16 ans, Sprint/Haies, Demi-fond/Marche, Sauts, Lancers, Epreuves Combinées, Hors Stade

Carte de compétence :

Il s'agit en fait de cartes délivrées pour 4 ans aux entraîneurs nouvellement diplômés ou qui se sont acquittés de leurs 2 actions de formation continue (appelées « prorogation »). Elles sont délivrées au début de chaque année civil, à condition d'être licencié à cette date.

EVALUATION

Evaluation 1^{er} degré :

Certification différée (quelques temps après la formation - 2 sessions annuelles)

Il s'agit des conditions nécessaires pour obtenir son diplôme :

- Etre licencié à la FFA
- Avoir suivi la totalité de la formation ou avoir été allégé de celle-ci (RE, équivalence)
- Avoir satisfait aux évaluations suivantes :
 - o Note (sur 20) de dossier d'activité en club. Ce dernier doit être constitué après la session de formation et avoir été vu par un membre de l'équipe de formation avant l'épreuve écrite (voir modalités régionales)
 - o Epreuve écrite (noté sur 20) d'une durée de 2 heures comprenant un qcm + une question liée à l'activité en club
 - o Epreuve pédagogique (noté sur 20). Elle pourra prendre les formes suivantes :
 - Si le CT et son équipe de formation ont pu juger le candidat durant la ou les sessions de formation, cela peut suffire ;
 - Il est possible que des candidats aient pu être visité dans leur structure (en même temps qu'un 2^{ème} degré, lors d'un passage dans le club du CT ou d'un membre de l'ETR...)
 - L'épreuve organisée le jour de l'examen écrit. Elle durera 20' et sera suivie d'un entretien de 10'.

STAGE EN CLUB

Le stage en club permet l'alternance entre la formation et l'expérimentation ou l'application sur le terrain.

Objectifs du stage en club :

Donner aux candidats entraîneurs une expérience d'encadrement dans des conditions significatives pour son niveau de formation.

Conditions du stage en club :

- ✓ Le stage doit représenter un volume minimum d'heures (sur 3 mois)
- ✓ Le stage doit se réaliser dans un club ou une structure reconnue par la FFA
- ✓ Le stage doit se dérouler avec un public correspondant au niveau de formation
- ✓ Le stage doit être obligatoirement évalué par un CTS ou un membre de l'ETR formation ou encore le représentant formation de la CRCHS, soit par le biais du dossier de stage (1^{er} degré) soit par le biais d'une visite sur le site d'entraînement + lecture du dossier.

Cette expérience d'encadrement est validée de la manière suivante :

- pour le 1^{er} degré : dossier de stage noté
- pour le 2^e degré : une visite en club ou sur la structure a lieu entre la formation et l'épreuve écrite

Niveau ⇨		1 ^{er} degré		2 ^e degré	
Option	Public concerné	Heures de stages	Evaluation du stage	Heures de stages	Evaluation du stage
- de 12 ans	Ecole d'athlétisme	20 h	Dossier	Saison entière	Dossier + Visite
- de 16 ans	Benjamins Minimes	40 h			
spécialisé	A partir de Cadets	40 h à 60 h			

DOSSIER DE STAGE

La constitution de ce dossier se réalise tout au long de la formation.

Objectifs du dossier :

Mieux connaître le candidat entraîneur et son lieu d'évolution.

Faire réaliser un compte rendu de stage permettant au candidat de formaliser son action de terrain.

Suivre les conditions de stage en situation au sein de son club ou de sa structure.

Conditions de réalisation de ce dossier :

Phase 1

La première contribution sur ce dossier, débute au lendemain de la formation 1^{er} degré. Celui-ci comprendra :

- une présentation du club et du projet club ;
- une présentation du candidat et son mémoire personnel (récit de sa vie par rapport à l'athlétisme ou une recherche sur l'athlétisme de chez lui, club, département...);
- une présentation du groupe suivi, des objectifs poursuivis et des séances réalisées (comme un témoignage du suivi d'un groupe ou d'un athlète selon le diplôme) ;
- une présentation d'une rencontre, d'une compétition ou d'un événement organisé au sein du club ou au sein du comité, voire de la ligue.

Phase 2

La poursuite de ce dossier est demandée durant la formation 2^e degré. Il évolue donc de la façon suivante :

- les éléments du 1^{er} dossier (présentation du club et candidat, groupe, athlète...)
- une présentation de l'évolution personnelle du candidat depuis sa dernière formation
- une présentation de l'évolution de son groupe, des objectifs poursuivis et des séances réalisées (comme un témoignage du suivi de son groupe ou d'un athlète selon le diplôme)
- une présentation des éventuelles évolutions apportées lors de l'organisation de la rencontre, de la compétition ou de l'événement organisé au sein du club ou au sein du comité, voire de la ligue.

Entrée en formation	Stage	Formation 1 ^{er} degré	Stage	Evaluation 1 ^{er} degré	Stage	Formation 2 ^e degré	Stage + visite	Evaluation 2 ^e degré
Phase 1 du dossier				Phase 2 du dossier				-

LE TUTEUR

Le tuteur est la personne la plus apte à aider l'entraîneur en formation durant les premières étapes de son cursus.

Le plus apte signifie :

- ayant la compétence (diplômé et/ou expérimenté)
- ayant la disponibilité suffisante (à coup sûr localement, dégageant un minimum de temps...)
- ayant la motivation de le faire (éviter le faire valoir)

Nous pensons qu'un entraîneur de club peut faire l'affaire et qu'en cas d'impossibilité un membre de l'ETD ou l'ETR voir de l'ETN peut assurer cette tâche. (pour information, tous les membres de l'équipe de la formation de la DTN assure ce rôle, ainsi que de nombreux collègues déjà).

ATTESTION DU PRESIDENT DU CLUB OU DE LA STRUCTURE

(page à retourner à la LIFA)

FORMATION 1^{ER} DEGRE

Nom du Club ou de la structure (1) : _____

N° du Club :

Prise en charge de la formation par le Club : OUI NON

Je soussigné M^r M^{me} (1) _____

Fonction au sein du Club ou de la structure : _____

Certifie que M^r M^{me} (1) _____

Exerce la fonction d'assistant entraîneur sur les créneaux suivants :

Jour	Heure	Lieu + adresse

Avis sur le candidat :

Signature du Président du club